

CHALLENGE JEUNES

Objet : Règlement du Challenge Jeunes de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Triathlon et des disciplines enchainées

1. Généralités :

Ce challenge est organisé par la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes.

Il vise à développer la pratique du Triathlon, du Duathlon, de l'Aquathlon, du Bike and Run et des disciplines déclinées (Triathlon et Duathlon de Neiges) au sein de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes chez les jeunes en s'appuyant sur l'esprit club.

Il a pour objectifs :

- Établir une hiérarchie des clubs de la région Auvergne-Rhône-Alpes basée sur leurs efforts de développement de la pratique jeune.
- Valoriser les épreuves jeunes de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes afin qu'elles progressent en terme de nombre d'inscrits.
- Inciter tous les clubs de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes à organiser une épreuve jeune pour densifier le calendrier.

2. Les modalités du Challenge Jeunes

- Seuls les clubs affiliés à la ligue Auvergne-Rhône-Alpes de triathlon participent au présent challenge.
- Seules les épreuves déclarées dans **EspaceTri** comme **épreuves Jeunes** et **affiliées à la FFTRI** sur la **ligue Auvergne-Rhône-Alpes** sont prises en compte pour l'attribution des points (distances : **Jeunes 1, Jeunes 2, XXS Jeunes, XS Jeunes et S Jeunes**)..
- Le classement s'établit par addition de points acquis à l'issue de chaque épreuve par les jeunes licenciés « **compétition** » des catégories Mini-Poussins à Minimes de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes.

3. L'Attribution des points

- Le calcul des points : à partir des résultats de chaque épreuve, les jeunes athlètes hors ligue, les non licenciés, les licenciés loisirs, les abandons et les disqualifiés sont extraits. Sur la base de ce nouveau classement, la représentation du club sur l'épreuve est calculée en totalisant les points obtenus par chaque athlète en appliquant un coefficient selon ce nouveau classement : 3 points pour un jeune athlète classé dans le premier tiers, 2 points pour un jeune athlète classé dans le second tiers, 1 point pour un jeune athlète classé dans le troisième tiers.

Exemple : Triathlon J 8-11 de XXXXXXXX

Nombre de classés **SCRATCH** : 120

Nombre de classés licenciés FFTRI compétition de la ligue : 100

Le club de XX a inscrit 7 jeunes athlètes : 1 est éliminé, les autres obtiennent les classements suivants (sur la population des jeunes athlètes titulaires d'une licence compétition délivrée par la ligue Auvergne-Rhône-Alpes de triathlon) : 2^{ème}, 16^{ème}, 45^{ème}, 46^{ème}, 60^{ème} et 97^{ème}. Le club de XX se voit crédité de (2X3 points + 3X2 points + 1X1 point) = 13 points

Le club de YY a inscrit 5 jeunes athlètes : ils obtiennent les classements suivants (sur la population des jeunes athlètes titulaires d'une licence compétition délivrée par la ligue Auvergne-Rhône-Alpes de triathlon) : 4^{ème}, 10^{ème}, 14^{ème}, 69^{ème} et 98^{ème}. Le club de YY se voit crédité de (3X3 points + 0X2 points + 2X1 point) = 11 points

- , un coefficient majoré s'applique en fonction de l'éloignement (voir tableau ci-dessous) :

Coefficient d'éloignement		Département du club visiteur											
		01	03	07	15	26	38	42	43	63	69	73	74
Département du lieu d'organisation	01	2	5	5	6	4	3	4	5	5	3	3	3
	03	5	2	4	4	5	5	3	4	3	4	5	6
	07	5	4	2	4	3	4	3	3	4	4	5	6
	15	6	4	4	2	5	6	4	3	3	5	7	8
	26	4	5	3	5	2	3	4	4	5	4	4	5
	38	3	5	4	6	3	2	4	5	5	3	3	4
	42	4	3	3	4	4	4	2	3	3	3	4	5
	43	5	4	3	3	2	5	3	2	4	4	5	6
	63	5	3	4	3	5	5	3	4	2	4	5	6
	69	3	4	4	5	4	3	3	4	4	2	4	5
	73	3	5	5	7	4	3	4	5	5	4	2	3
	74	3	6	6	8	5	4	5	6	6	5	3	2

- un coefficient supplémentaire de 3 s'applique sur les épreuves de l'Hivernale et des championnats Auvergne Rhône Alpes
- En cas d'ex-aequo, est privilégié au classement final, le club ayant obtenu des points sur le plus grand nombre d'épreuves.

4. Publication

- Un classement individuel par catégorie et par sexe est réalisé à l'issue de chacune des épreuves dont les résultats ont été transmis au format demandé.
- Ces classements seront disponibles sur le site de la Ligue. Ils seront actualisés régulièrement par la prise en compte des résultats transmis par les organisateurs dans les formes exigées.

5. Contraintes informatiques

- Le bon déroulement du challenge repose sur une **collaboration indispensable des organisateurs**.
- Chaque organisateur devra adresser, **par e-mail dans les 48 heures** qui suivent l'épreuve, au secrétariat de la ligue AURA les résultats de toutes les épreuves en **format excel** avec entre autres **les numéros de licence, nom du club**.

6. Récompenses

- Le classement final définitif sera présenté et honoré lors de la mise à l'honneur des Champions
- Dotation :

1 ^{er}	300 €
2 ^{ème}	200 €
3 ^{ème}	100€

- **Seuls les clubs présents à cette remise des récompenses avec une équipe représentative soit à minima 3 athlètes de catégorie Mini Poussins à Minimes seront récompensés.**

Règlement mis à jour le 26/01/2026